

Lettre du 12 janvier 2023

Réforme du collège 2023 : patch et fausse bonne idée ?

Les ministres se succèdent et les méthodes de communication perdurent. Préférant réserver la primeur de ses annonces aux plateaux TV, notre nouveau ministre a levé une partie du voile concernant **le futur “chantier 2023” : la réforme du collège**.

Nous avons interpellé M. le ministre Blanquer quant à ce que nous avons déjà qualifié de **“frénésie de réformes”**. Ce dernier avait exprimé que l'ensemble de ses actions étaient consécutives aux promesses présidentielles et que les choses allaient peu à peu se calmer.

Force est de constater que les volontés présidentielles se succèdent les unes aux autres et que **les ministres ne décélèrent pas le rythme effréné des réformes** sans avoir évalué les précédentes.

N'oublions pas que M. le ministre Blanquer avait **tué dans l'œuf la réforme de 2016 du collège** après que les personnels de direction se sont échinés, le plus souvent non sans mal et **dans une grande solitude**, à la mettre en place.

L'évolution de la carte de l'Éducation prioritaire, maintes fois repoussée, démontre, elle aussi, une certaine **versatilité des priorités institutionnelles**, abandonnant les personnels de direction à une gestion quotidienne sans perspectives ou feuille de route.

A la surprise générale, là où étaient attendues les premières annonces d'une énième réforme d'envergure, M. le ministre N'Diaye annonce, pour le seul niveau 6^{ème}, la création *d'une heure hebdomadaire de renforcement ou d'approfondissement en français ou en mathématiques, par petits groupes, selon les niveaux des élèves. Ces heures seront assurées par des professeurs des écoles*. Cette déclaration s'appuie sur un postulat ; le collège va mal et les évaluations en 6^{ème} ne sont pas bonnes ! Pour autant, si le fonctionnement pédagogique du collège est perfectible, les évaluations de début de 6^{ème} se déroulent en septembre et ne peuvent par conséquent pas servir d'indicateur du bon fonctionnement du collège.

Indépendance et Direction n'est pas opposé aux évolutions qui visent à affermir les compétences langagières et mathématiques des élèves.

Cependant, du concept considéré comme abouti à sa déclinaison sur le terrain il y a un impensé. Quel est le vivier de professeurs des écoles volontaires ? Quels moyens seront véritablement alloués ? Ne risque-t-on pas de voir les personnels chargés de missions d'inclusion en 6^{ème} être finalement redéployés sur ces “nouvelles missions” ? Les DHG des collèges seront-elles impactées ? Compte tenu des statuts des personnels du 1er degré, comment les intégrer aux EDT des collèges alors que ces derniers sont déjà extrêmement contraints ? surtout s'il faut généraliser “devoirs faits”...

Une nouvelle fois, les modalités opérationnelles semblent ne pas avoir été anticipées et il serait dommageable que ce premier pas nous mène à l'entorse !

Les plus anciens d'entre nous, passés par les RAR ou les ECLAIR, se souviennent peut-être de dispositifs ayant fait leurs preuves à un moment donné de notre histoire collective. Ces dispositifs bénéficiaient alors de professeurs “supplémentaires” ou “référénts” et l'on pouvait déjà trouver, dans le vademécum associé, la précision suivante : “Participation des professeurs des écoles aux actions d'aide personnalisée au collège pour les élèves de 6^{ème}”. A l'heure où nous écrivons, il s'agira bien d'une heure intégrée dans les 26 heures de l'élève et non de temps d'enseignement ou de remédiation supplémentaires pour les élèves !

Les premières annonces “officielles” développées auprès des cadres lors des réunions de préparation de rentrée font état de l’effet positif de ce nouveau dispositif pour les élèves sans apporter d’éléments concrets. Le diable se cache, comme toujours, dans les détails de la mise en pratique. Il est une nouvelle fois **regrettable que M. le ministre, à l’image de son prédécesseur, n’ait pas jugé opportun de concerter préalablement les organisations représentatives des cadres de terrain que sont les personnels de direction...**

Pour conclure, **Indépendance et Direction** reste **circonspect** sur la mise en œuvre d’un tel dispositif sans que les contraintes opérationnelles n’aient été levées avec l’expertise des personnels de direction.

La question des **moyens humains restant le premier frein**. Force est en effet de constater qu’en ce domaine, dans de nombreux départements, les DASEN rencontrent de nombreuses difficultés pour boucler la carte de la rentrée et constituer un vivier de remplaçants dans le 1er degré tant la gestion des postes est tendue.

Et la baisse drastique du nombre de postes prévus à la rentrée dans de nombreuses académies pour le 1er degré n’est pas de nature à fédérer autour des annonces de M. le ministre quant à ce patch prévu au collège pour la prochaine rentrée, censé assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux par tous les élèves !

■ Dernière minute

Ce matin dès 6h30 les personnels de direction et tous les auditeurs des matinales d’information ont appris qu’une **circulaire, communiquée aux médias la veille**, prévoit la **suppression de la technologie en classe de 6^{ème}** pour “financer” ou “organiser” la nouvelle marotte dont cet article fait l’objet !

Ce bouleversement des grilles horaires et des programmes à l’aube de l’étude de nos DHG **promet des débats TRES animés dans tous les collèges de France** et des difficultés de mise en œuvre dans les emplois du temps.

Que penser de ce **mépris pour les personnels de direction**, les enseignants et l’ensemble des acteurs de la communauté éducative de cette annonce une fois de plus réalisée dans les médias !

Que dire enfin de cette GRH qui prévoit de résoudre le problème du vivier des professeurs de technologie par un tour de passe-passe !!!

Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :

[ADHÉRER à ID-FO](#)